

FICHE DE GESTION

Année scolaire 2025-2026

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A LA GESTION

Nom – Prénom de l'élève :

Date de naissance : Classe : N° Carte (Si déjà attribuée) :

Nom – Prénom du Responsable légal et financier : Madame Monsieur

.....
Adresse Mail (**VALIDE et OBLIGATOIRE**) :

Si l'élève dépend d'un organisme qui prend en charge les frais de demi-pension (**Joindre obligatoirement le justificatif**)

<input type="checkbox"/> Non Boursier	<input type="checkbox"/> Boursier
Fournir obligatoirement : - RIB original du responsable légal financier	Fournir obligatoirement : - RIB original du responsable légal financier demandeur - Livret de famille (si le nom est différent de l'enfant et/ou différent du RIB)

INFORMATIONS IMPORTANTES

S'agissant d'un forfait, tout trimestre commencé est dû en totalité même si l'élève ne se présente pas à la restauration. L'établissement ne pourra être tenu responsable de la fréquentation ou non de la restauration.

Le changement de régime ne pourra pas se faire en cours de trimestre.

Veuillez informer le service de gestion, **via le formulaire (au service gestion)**, des changements de régime par le **responsable** de l'élève, **avant le** :

- 29 Août 2025 pour le premier trimestre,
- 14 Novembre 2025 pour le deuxième trimestre,
- 20 Février 2026 pour le troisième trimestre.

Passé ces délais aucun changement ne sera accepté.

Une carte magnétique d'accès à la restauration (après inscription) est **attribuée à chaque élève, gratuitement, nominative et propre à chaque élève**. Elle ne doit pas être dégradée, vous ne devez pas retirer la photo et l'étiquette qui identifient la carte à votre nom et elle ne doit pas faire l'objet d'échange et/ou de prêt. **Si tel est le cas l'établissement ne pourra être tenu responsable.**

La carte doit être présentée à chaque passage à la restauration.

Pour toute perte ou dégradation de la carte de restauration, vous devrez vous acquitter du paiement de 6€/carte (prévoir l'appoint ou chèque). **Et en cas de perte, prévenir immédiatement le service de gestion afin de bloquer la carte.**

Les cartes sont conservées toute la scolarité de l'élève et ne doivent être restituées que si changement de régime ou départ de l'établissement.

Les créances doivent être réglées chaque trimestre dès réception de la facture (voir modalités sur l'avis envoyé par mail).

La radiation ne pourra être remise le cas échéant, si des créances sont en cours, merci de vérifier le solde de tout compte avant échéance.

Les tarifs sont donnés à titre indicatif, car soumis à remises autre que l'aide à 1€ de la Région ou du CFA (stage, cyclone ...).

	1er Trim 2025 - 2026			2ème Trim 2025 - 2026			3ème Trim 2025 - 2026		
	Août – Décembre			Janvier – Mars			Avril – Juillet		
	Cout global	Tarif 1€ Part Région	Tarif 1€ Part Famille	Cout global	Tarif 1€ Part Région	Tarif 1€ Part Famille	Cout global	Tarif 1€ Part Région	Tarif 1€ Part Famille
Forfait DP 4 Jours	269,70 €	207,70 €	62,00 €	147,90 €	113,90 €	34,00 €	187,05 €	144,05 €	43,00 €
Forfait DP 5 Jours	339,30 €	261,30 €	78,00 €	182,70 €	140,70 €	42,00 €	239,25 €	184,25 €	55,00 €
Forfait Interne 5 Jours	897,00 €	522,60 €	374,40 €	483,00 €	281,40 €	201,60 €	632,50 €	368,50 €	264,00 €

Je choisis le régime suivant :

- Externe
- Demi-Pensionnaire 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)
- Demi-Pensionnaire 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi)
- Interne 5 jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi)

Autorisé à sortir

ou

Non autorisé à sortir

En signant ce document, vous attestez avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Fait à Saint-Benoit, le :

Nom et signature du Responsable légal et financier,
(Précédé de la mention : vu et pris connaissance)